

CONCERTATION DU PUBLIC

Zone d'accélération des énergies renouvelables

Modifications sur le zonage déjà défini

L'équipe municipale de BUSSY a étudié en 2024 les potentiels de production d'énergie renouvelable sur la commune à partir des données transmises par l'Etat et le diagnostic énergétique réalisé dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), les besoins locaux en électricité et en chaleur (dont la commune a connaissance), les zones à enjeux à préserver

A partir de ces travaux, elle a déjà élaboré et validé en conseil municipal en 2024 des zones qu'elle souhaite modifier ou recréer sur les parcelles ZA 11/ ZA 43 / ZA 4 / ZA 3 et porter à la connaissance de ses habitants et ses entreprises via une concertation du public qui se tiendra du 12 septembre 2025 au 30 septembre 2025

Cette concertation permettra de vous informer et de recueillir votre avis.

Dates de la concertation : du 12 septembre au 30 septembre 2025

Disponibilité des documents et du registre de concertation en mairie aux horaires d'ouverture et sur le site Internet de la mairie.



Le Maire
Pascal DOLLÉ